

PROCÈS-VERBAL
RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du Vendredi 27 Janvier 2017

Lieu de réunion : mairie de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Janvier 2017

Date de publication 24 Janvier 2017

Etaient Présents : Jean SAUMUR (Maire) - Maryvonne CHARTIER - Fabrice MARCHAND - Pascal KNOBLOCH - (Adjoint) Mesdames Véronique MOTHET - Messieurs Laurent DELAFAYE - Jacky MARCHAND - Matthieu GUYON - Serge MORILLON- Jean-Louis BOURRIAUX - Philippe RAYNAUD - (Conseillers municipaux)

Absents et excusés : Alexandra BOUGE - Marie Josée RICHARD - Fabienne MITAULT -

Monsieur Matthieu GUYON a été élu secrétaire.

Plus de la moitié des membres du Conseil Municipal étant présents,
La séance débute à 20 heures

Ordre du jour

- Demande de vente d'une voie communale à un particulier
- Demande d'achat d'une concession cimetière
- projet de rénovation des chalets
- Retours Commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande à Monsieur Matthieu GUYON de donner une lecture succincte du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 Décembre 2016.

Aucune observation n'étant relevée, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 Décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Demande de vente d'une voie communale à un particulier

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur ROUSSEAU Patrice qui habite au lieu-dit "Céré" de la Commune de Saint Secondin, au sujet de l'achat de la partie du chemin rural dit " CR de Céré à Plan" compris entre la Route Départementale n° 102 et le chemin Rural dit " CR du Moulin de Mousseau à Saint Secondin".

Dans son courrier, Monsieur ROUSSEAU indique que ce chemin traversant l'exploitation agricole, est régulièrement emprunté par des cavaliers et marcheurs. Il précise que l'activité agricole nécessite une circulation fréquente de matériels autour des bâtiments, rendant la sécurité des passants difficilement assurable.

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a pris contact auprès de la Sous-préfecture et qu'avant de procéder à la vente du dit chemin, il va être nécessaire d'effectuer un déclassement de la voie publique avec une enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré considère qu'avant d'engager cette démarche, il y a lieu de revoir certains engagements pris par la Commune lors de précédentes réunions de Conseil Municipal (delib du 29 Avril 2016 sur les réserves de substitution et délibérations plus anciennes concernant les chemins de randonnées). Il demande au Maire de se renseigner et de voir , pour la prochaine réunion s'il y a possibilité de revenir sur ces décisions qui avaient été prises précédemment.

Demande d'achat d'une concession de cimetière :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la famille de Mr BARRE Marius concernant l'achat d'une concession au cimetière de Saint Secondin. Il rappelle que si ces personnes n'habitent plus la Commune, ils y ont longtemps vécu. D'autre part, il précise qu'ils ont , dans le cimetière , une autre concession occupée par un de leurs enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide que bien que le règlement du cimetière apporte des restrictions à la vente des concessions en particulier aux personnes extérieures à la Commune , il y a lieu de faire une exception et par conséquent, il autorise le Maire à vendre une concession à cette famille et le charge des démarches nécessaires.

Projet de rénovation des Chalets:

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes réflexions menées concernant la rénovation du village de Chalets.

Il rappelle également les différentes rencontres avec Madame COURVOISIER de l'Agence Technique Départementale.

Le Maire présente au Conseil l'étude de faisabilité du projet réalisée par l'Agence Technique Départementale.

Il indique également qu'il serait possible d'obtenir des aides financières pour le financement de ce projet auprès de l'Etat (dans le cadre de la DETR), mais également auprès du Département par le biais d'un contrat de territoire et aussi auprès de l'Europe .

Il propose au Conseil Municipal, le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Estimation travaux HT	435 029	DETR (30% HT)	130 508
TVA	86 038	Département	74 000
		Europe (leader)	100 000
		Emprunt	216 559
TOTAL TTC	521 067	TOTAL TTC	521 067

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de la rénovation des chalets
- accepte le plan de financement proposé par le Maire
- charge le Maire de demander les subventions auprès des différents organismes.
- s'engage à inscrire au Budget Primitif 2017, les sommes restant à la charge de la Commune.

Projet Salle des Fêtes

Le Maire indique au Conseil Municipal que la terrasse de la Salle des Fêtes est en très mauvais état et que par conséquent l'étanchéité de la toiture est remise en cause.

Il indique qu'il a rencontré une société spécialisée dans ce domaine et qu'il est en possession d'un devis d'un montant TTC de 8 864.88 €.

Il propose, pour cette opération le plan de financement suivant :

Dépenses		recettes	
Devis SOPREMA	7 387.40	Département	5 171.18
TVA	1 477.48	Fonds propres	3 693.70
TOTAL TTC	8 864.88	TOTAL TTC	8 864.88

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- décide de réaliser les travaux de la terrasse de la Salle des Fêtes
- accepte le plan de financement proposé par le Maire
- charge le Maire de demander la subvention auprès du département dans le cadre du volet 3 ACTIV
- s'engage à inscrire au Budget Primitif 2017, les sommes restant à la charge de la Commune.

Projet Ecole :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des travaux à l'école (coté primaire) : peinture des murs et réfection des sols ainsi que mise en place d'un câblage électrique et achat d'un vidéo projecteur.

Il indique qu'il est en possession de devis et propose de demander une aide au département dans le cadre du volet 3 ACTIV.

Il propose au Conseil Municipal le plan de financement suivant:

Dépenses		Recettes	
Devis SIBS HT	8 291.67	DEPARTEMENT	10 626.20
Video projecteur	1 575.00	FONDS PROPRES	6 602.14
Devis MPS	5 323.61		
TOTAL HT	15 180.28		
TVA	2 038.06		
TOTAL TTC	17 228.34	TOTAL TTC	17 228.34

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de la réalisation des travaux projetés au niveau de l'Ecole.
- accepte le plan de financement proposé par le Maire
- charge le Maire de demander la subvention auprès du département dans le cadre du volet 3 ACTIV;
- s'engage à inscrire au Budget Primitif 2017, les sommes restant à la charge de la Commune.

Aménagement du Centre Bourg

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'aménagement de la rue des Plongeurs et en particulier de l'équiper d'éclairage public. Il est pour cela en possession d'un devis de la SOREGIES pour un montant TTC de 7 199.66 €.

D'autre part l'aménagement des trottoirs de la route de Bouresse est à réaliser. Il est pour cela en possession d'un devis du SIBS (Syndicat Intercommunal Brion St Secondin) d'un montant de 8 033.20 TTC;

Il précise qu'il est possible de demander une subvention auprès du département dans le cadre du volet 3 ACTIV et propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Devis SOREGIES	5 999.72	DEPARTEMENT	5 202.62
Devis SIBS	7 486.00	SOREGIES	1 199.85
TOTAL HT	13 485.72	FONDS PROPRES	8 830.39
TVA	1 747.14		
TOTAL TTC	15 232.86	TOTAL TTC	15 232.86

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de la réalisation de l'opération Centre Bourg.
- charge le Maire de demander des subventions auprès du département et de SOREGIES.
- s'engage à inscrire au Budget Primitif 2017, les sommes restant à la charge de la commune.

Retours commissions

La Nouvelle Communauté de Communes:

Le Maire informe le Conseil Municipal que la nouvelle communauté de Commune est en place depuis le 1er Janvier. Son nom est " Communauté de Communes du Civrasiens en Poitou". Le Président est Jean-Olivier GEOFFROY, il y a 15 Vice-Présidents et 5 membres du bureau.

La première réunion se tiendra le 31 Janvier à Civray.

Questions diverses:

Réunion publique VOLKSWIND:

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait rencontré la société VOLKSWIND qui souhaite implanter un parc éolien sur la Commune. Le Conseil avait émis une délibération à ce sujet indiquant qu'il ne donnerait pas d'avis favorable dans l'attente de la mise en service des 2 parcs en cours (ALTECH et VALOREM). Il précise qu'il est saisi par cette société pour la mise à disposition d'une salle pour une réunion publique. Il a pris contact avec Vienne Services pour avoir un avis juridique qui doit envoyer une réponse écrite dans les prochains jours. **Le Conseil Municipal demande au Maire de se conformer aux préconisations du pôle juridique.**

Radars pédagogiques :

Une présentation rapide des possibilités de mise en place de radars pédagogiques a été faite.

Après discussion, le Conseil Municipal a souhaité ne pas donner suite , dans l'immédiat à une installation de ce dispositif.

Demande de Mme REJACK pour la mise en place d'un "snack ambulant" sur l'aire de repos de la Vignerie.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Mme REJACK au sujet d'une éventuelle installation sur la zone de la Vignerie d'un "Snack ambulant" avec un fourgon. Elle demande à ce que la commune lui mette à disposition une borne électrique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ne souhaite pas adhérer à sa demande et précise que si elle désire s'installer sur la zone, elle doit s'équiper elle-même d'un groupe électrogène.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour la séance est levée.